



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025**

Délibération n° :

DL38/2025

Objet :

Adoption du plan de formation triennal 2025-2027

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mardi 14 octobre 2025,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- Mme COLIN (suppléante – CPS)
- Mme DA COSTA-FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAIRE (suppléant – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. GILBERT (suppléant – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- Mme LESCURE (suppléante – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC)
- M. PRIVE (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. XAVIER Bernard (suppléant – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. GARSUAULT (titulaire – CPS) donne pouvoir à Monsieur CAUCHETIER (titulaire – CPS) ; M. Vivien donne pouvoir à Mme Leblanc (titulaire – CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 06/10/2025

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. FAYED Réda (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; Mme GELOT (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; M. LEQUIN (titulaire – CPS) ; M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Michel GILBERT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **26**
VOTANTS : **28**

Délibération n°DL38/2025
Adoption du plan de formation triennal 2025-2027

Le comité syndical,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L421-1 à L522-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu l'avis du Comité Social Technique (CST) en date du 28/08/2025,

Vu le plan de formation du personnel du SIOM de la Vallée de Chevreuse au titre des années 2025-2027 annexé à la présente délibération et tenu à la disposition des élus,

Vu la note de présentation,

Considérant qu'un plan de formation est un document qui prévoit, sur une période annuelle ou pluriannuelle, les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et de les adapter aux besoins de la collectivité territoriale et à l'évolution du service public,

Considérant que la formation doit être au service du projet de la collectivité et rejoindre également les besoins des agents,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de formation triennal 2025-2027,
- **Dit** que les crédits correspondants seront imputés au budget du Syndicat chapitre 012.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **21 OCT. 2025**
Affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL38_2025
Date de la décision:	2025-10-14 00:00:00+02
Objet:	ADOPTION DU PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2025-2027
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	091-200062321-20251014-DL38_2025-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20251014-DL38_2025-DE-1-1_0.xml	text/xml	1123
nom original: Annexe DL 38 Plan de formation 2025-2027.pdf	application/pdf	634852
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20251014-DL38_2025-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	634852
nom original: DL 38 2025.pdf	application/pdf	310406
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20251014-DL38_2025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	310406
nom original: Note présentation DL 38 2025.pdf	application/pdf	102844
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20251014-DL38_2025-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	102844

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 octobre 2025 à 14h27min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 octobre 2025 à 14h30min06s	<i>l'enveloppe 1265135 est valide et passe en attente de transmission</i>
Transmis	21 octobre 2025 à 14h35min44s	<i>l'enveloppe 1265135 passe en transmis</i>
Acquittement reçu	21 octobre 2025 à 14h40min33s	Reçu par le miat le 2025-10-21

